



EPD/99.03.22

**PROMOTION DES DROITS ET RENFORCEMENT
DU POUVOIR DES FEMMES SÉNÉGALAISES
(PDPF)**

Bilan
1998-1999

Mars 1999

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES	i
1. Rappel du contexte socio-politique de cette période	1
2. Faits saillants de l'année 1998-1999	2
3. Stratégies d'intervention pour l'année 1998-1999	3
3.1 Par rapport au Réseau Siggil Jigéen	3
3.2 Par rapport au financement des requêtes 98-99	5
3.3 Par rapport aux études	10
4. État d'avancement des résultats attendus pour l'année 98-99 par composante	12
4.1 Composante 1: Appui aux activités des membres et des autres partenaires	12
4.2 Composante 2: Renforcement institutionnel du Réseau et de ses membres	16
4.3 Composante 3: Gestion administrative et financière	21
5. Analyse globale par rapport aux résultats attendus du PDPF	23
6. Analyse des risques	25
7. Mission de suivi de l'ACDI sur le terrain	25
8. Leçons apprises du PDPF	26

TABLEAU:

Tableau 1: Bilan des dépenses PDPF au 28 février 1999

LISTE DES SIGLES

ACDI:	Agence canadienne de développement international
ADEFAP:	Association pour le développement des femmes avicultrices de Pikine
ADFES:	Association pour la défense de la femme et de l'enfant au Sénégal
AFEME:	Association des femmes de la Médina
AMARC:	Association mondiale des radios communautaires
ANAF:	Association nationale pour l'alphabétisation et la formation des adultes
ANSFS:	Association nationale des sages-femmes du Sénégal
ANS:	Alliance nationale de solidarité
APROFES:	Association pour la promotion de la femme sénégalaise
ASBEF:	Association sénégalaise pour le bien-être familial
ASC:	Association sportive et culturelle
ASDES:	Association sénégalaise pour un développement équitable et solidaire
CAP:	Cellule d'appui au projet
CAR:	Comité d'approbation des requêtes
CD:	Comité directeur
CE:	Comité exécutif
CIJ-RADI:	Centre d'information juridique du Réseau africain pour le développement intégré
CLVF:	Comité de lutte contre les violences faites aux femmes
COFDEF:	Collectif des femmes pour la défense de la famille
CONAF:	Comité national pour l'alphabétisation et la formation
CONGAD:	Conseil des ONG d'appui au développement
COSEF:	Conseil sénégalais des femmes
COSEPRAT:	Comité sénégalais contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants
GED:	Genre et développement
GREF:	Groupe de recherche d'étude et de formation
IAD:	Institut africain pour la démocratie
MARP:	Méthode active de recherche participative
MFASSN:	Ministère de la famille de l'action sociale et la solidarité nationale
MGF:	Mutilations génitales féminines
MST:	Maladies sexuellement transmissibles
ONDF:	Observatoire national des droits de la femme
PANAF:	Plan d'action national de la femme
PDPF:	Promotion de droits et renforcement du pouvoir des femmes

1. RAPPEL DU CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE DE CETTE PÉRIODE

L'année 1998-1999 a été une année marquée par des événements socio-politiques significatifs à bien des égards.

Les élections législatives de mai 98, directement en lien avec le troisième enjeu du PDPF, ont constitué le cadre idéal pour organiser des manifestations visant la promotion des femmes au niveau des sphères de décision. Un lobbying important soutenu par des activités de sensibilisation et couvert par les médias s'est fait auprès des populations féminines, principalement par le COFDEF et le COSEF.

L'investiture de nouveaux députés à l'Assemblée nationale et la nomination de trois nouvelles ministres à des postes-clés du gouvernement habituellement réservés aux hommes - ministère de la communication, ministère de l'emploi et le ministère chargé du budget - démontre une volonté politique du gouvernement de promouvoir les femmes à des postes de hautes responsabilités.

Dans le cadre de la modification du code pénal et du code de procédures pénales, un grand pas a été fait avec le vote de plusieurs lois en faveur de la défense des droits des femmes: il s'agit de lois sur l'excision, au harcèlement sexuel, au viol et aux violences faites aux femmes.

Avec le PANAF, nous assistons à l'émergence d'un bon nombre d'organisations travaillant à la défense des droits des femmes telles que l'Association pour la promotion de la femme (APF), le Réseau droits humains au Sénégal, etc. Ces associations entendent contribuer à l'amélioration de la condition des femmes sénégalaises. Toutefois la mise sur pied du Comité technique de suivi du Plan d'action national de la femme (PANAF) accuse du retard.

Le Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille (MFEF), en devenant Ministère de la famille de l'action sociale et de la solidarité nationale (MFASSN), a changé de vocation. Ce qui pourrait avoir comme conséquence une dilution des préoccupations spécifiques aux femmes dans le lot de préoccupations d'ordre purement social.

En raison du 50e anniversaire de la "Déclaration universelle des droits de l'homme", cette année a été déclarée par les Nations Unies, "Année internationale des droits de l'homme". Plusieurs structures ont commémoré cet événement à leur manière. Le Réseau Siggil Jigéen s'est inscrit comme membre du Comité de réflexion pour la mise en place d'un observatoire national des droits des femmes. Ceci s'inscrit en droite ligne dans le deuxième enjeu du PDPF.

Les résultats de l'atelier de réflexion sur le Protocole Additionnel à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples portant sur les droits des femmes ont défini les préoccupations spécifiques des femmes sénégalaises. La Commission a révélé que les dispositions de la Charte n'assure pas une protection effective des droits fondamentaux des femmes tels que définis et qualifiés par la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme en 1993 et confirmé par celles

de Dakar en 94 et de Beijing en 95. En organisant cet atelier, le Réseau a permis à une cinquantaine d'associations de promotion et de défense des droits des femmes d'analyser le

- Quatre études visant l'établissement de la situation de départ ont fait l'objet d'un financement:
 - la place des femmes dans la presse;
 - la place des femmes au niveau des sphères de décision;
 - la situation de référence relative aux MGF dans les régions de St-Louis, Kolda et Tambacounda;
 - ✗ - la mise en place d'un observatoire sur les droits des femmes.
- Des formations ont été dispensées dans le cadre du renforcement du Réseau et de ses partenaires: méthode accélérée de recherche participative (MARP), techniques journalistiques, gestion de projet, troisième formation-test pour les formateurs en GED, exercice de planification stratégique pour 10 organisations.

3. STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 1998-1999

Cette année a été une année importante pour le PDPF qui devait accompagner le processus de prise en charge du Réseau à tous les niveaux. La stratégie globale d'intervention consistait donc à renforcer le Réseau et ses membres pour qu'ils deviennent des organisations reconnues de promotion et de défense des droits des femmes et à développer la concertation et la sensibilisation auprès des décideurs. Il s'agissait aussi d'inciter les membres du Réseau à faire valoir les avantages d'un réseau fonctionnel, crédible et incontournable sur l'échiquier national.

3. 1 Par rapport au Réseau Siggil Jigéen

Parce qu'il est composé d'éléments dont la force majeure réside beaucoup plus dans leur militantisme (travaillant bénévolement pour la plupart), plutôt que dans leur professionnalisme (très peu d'entre eux ayant un emploi rémunéré au sein de leur association), le Réseau avait impérativement besoin d'un appui favorisant sa prise en charge effective et son développement, tout en préservant son esprit d'engagement et de bénévolat.

Un siège et une permanence

Pour prendre son envol et renforcer sa stabilité, sa crédibilité et sa visibilité, le Réseau doit compter sur des organes fonctionnels et une permanence efficace représentant la courroie de transmission entre lui et ses différentes instances. Pour ce faire, il a bénéficié d'un appui du PDPF pour l'installation de son siège et le recrutement d'une permanente.

L'acquisition d'un bureau a permis au Réseau Siggil Jigéen de se structurer et d'acquérir une certaine autonomie par rapport à la CAP. En effet, de nouvelles instances ont été créées pour permettre un meilleur fonctionnement. La circulation de l'information s'est faite à partir du siège du Réseau. La majorité des activités de ce dernier s'y sont déroulées. Le local est donc devenu un centre de référence pour tous ceux qui collaborent avec le Réseau.

Même si le sentiment d'appartenance à ce Réseau reste encore à développer, il n'en demeure

Avec quelle méthode de planification?

Quelles sont les relations entre le Réseau et les autres fédérations?

permettre de mettre en pratique les notions acquises au cours de formations antérieures.

Toutes ces formations ont contribué à améliorer les compétences et les capacités des membres. Mais ce cadre n'a toutefois pas été mis suffisamment à profit pour développer la cohésion du groupe. La CAP veillera à en tirer un meilleur parti au cours de l'année qui vient par une approche de formation axée sur l'apprentissage dans l'action.

Des activités Réseau priorisées

En vue de développer leur capacité de prise en charge, la CAP a appuyé le Réseau dans la gestion de ses activités. À ce propos, le Réseau a régulièrement présenté des rapports financiers rigoureux et ses instances se sont réunies régulièrement pour se concerter, préparer et organiser ses activités.

Le Réseau n'est pas encore suffisamment un élément catalyseur et rassembleur de ses membres. Beaucoup reste à faire. Les membres du Réseau ont besoin de préciser leurs intérêts communs. Chaque fois que nécessaire, il doit pouvoir arriver à compter sur ses membres pour défendre des dossiers tels que l'avancement de lois sur la prise en charge médicale du mari et des enfants par la femme salariée ou d'autres touchant aux intérêts stratégiques des femmes. Une réflexion approfondie sur les avantages du réseautage devrait l'aider à développer progressivement cette cohésion, cette compréhension uniforme des enjeux et des défis communs à relever, visant la création d'un leadership reconnu. Chaque membre doit apporter au Réseau autant qu'il en tire profit. L'inauguration du siège, la manifestation organisée dans le cadre de la Campagne contre les violences faites aux femmes, appuyée par l'UNIFEM, la mobilisation du Réseau à l'occasion du vote des lois en faveur des femmes, la requête du Réseau approuvée lors de la récente campagne de financement, de même que toutes les formations, ont contribué à amorcer cette synergie. Certaines associations collaborent et mènent des activités conjointes (ANAFa avec le CONAF, le COFDEF avec le Conseil des femmes de Tamba, l'ASBEF-DKR avec le CIJ-RADI, le CONAF et l'ANAFa, l'ASDES et l'APROFES avec des structures d'État et autres acteurs de développement). Cette voie doit être renforcée.

3. 2. Par rapport au financement des requêtes 98-99

Une des leçons tirées de la campagne de financement (97-98) était de prendre beaucoup plus de temps pour accompagner les partenaires dans l'élaboration de leur requête. Cette année, la campagne de financement s'est déroulée d'octobre à décembre, permettant un accompagnement auprès des associations qui le désiraient. Ce travail préliminaire a donné l'occasion aux partenaires de mieux comprendre les concepts utiles à l'élaboration des requêtes. L'analyse des requêtes par le CAR s'est faite de manière plus objective à l'aide d'une grille qualitative et quantitative.

Comme prévu dans les orientations de cette campagne de financement, les requêtes se sont inscrites dans une approche-programme, à l'intérieur de la conjoncture socio-politique de l'année et en collaboration et/ou en complémentarité avec d'autres structures travaillant dans le même domaine.

Même si plusieurs associations ont élaboré un programme triennal, le montant accordé au projet

- RADDHO: manifestations dans le cadre du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- AMARC: production d'émissions radiophoniques par les femmes et pour les femmes;
- Conseil des femmes de Tambacounda: formation de parajuristes et organisation de causeries sur les violences faites aux femmes.

De manière spécifique, voici les raisons qui ont guidé la CAP dans le choix de ces requêtes:

- Le COSEF a su mettre à profit le contexte politique (élections législatives) pour sensibiliser les femmes sur l'importance de remplir leur devoir de citoyennes en participant à la vie de la nation. Une bonne manière de le faire était de se positionner au niveau des instances décisionnelles pour défendre l'intérêt collectif des femmes. Cette campagne de sensibilisation, co-financée par l'IAD, la Fondation Frederich Ebert, l'UNIFEM et l'Ambassade royale des Pays Bas, devait inciter les femmes à voter et surtout à se positionner en bonne place sur les listes électorales. Cette campagne s'est faite à travers des messages et des affiches publicitaires accompagnés d'un thème musical.
- Pour l'ASDES, le Mémorial de maître Seyni Diagne était une occasion pour les organisations de femmes de témoigner leur reconnaissance à la famille d'une militante acharnée des droits des femmes reconnue au niveau national et international. Un personnage d'une telle envergure méritait un hommage de taille pour commémorer le premier anniversaire de sa mort. Ceci mettait en évidence un nouveau type de femme leader, une référence pour les jeunes générations.
- En organisant le séminaire lié à la validation de l'étude sur l'harmonisation de la législation nationale par rapport aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes, le MFASSN mettait à la portée des organisations travaillant dans ce domaine des informations utiles à leurs interventions et, par le fait même, leur donnait l'occasion de s'assurer que leurs préoccupations étaient prises en compte dans le système judiciaire. Les lois sur l'avortement, les MGF, le mariage précoce, l'autorité parentale et la notion de chef de famille ont été examinées. Ce séminaire a aussi permis la présentation de l'avant projet de loi portant sur la création d'un observatoire sur les droits des femmes. Cela venait renforcer les moyens qu'ont les femmes pour promouvoir et défendre leurs droits.
- L'inauguration du siège n'avait pas été incluse dans les prévisions budgétaires du Réseau. Il était donc important de l'appuyer dans la réalisation de cette activité qui représentait un des meilleurs moyens pour le Réseau d'être localisé, de se rendre visible, de se faire connaître et d'amorcer une action plus large.
- La participation des réseaux Siggil Jigéen et Droits humains au Sénégal à la rencontre préparatoire de la Marche mondiale des femmes de l'an 2 000 à Montréal offrait aux femmes sénégalaises l'opportunité de participer à un vaste mouvement de solidarité internationale. Suite à cette rencontre, une concertation était amorcée pour l'organisation des activités au niveau national.
- Une conférence sur les violences faites aux femmes et des activités d'information et de

que les résultats escomptés par le PDPF puissent être atteints au niveau de tous les enjeux. Les projets approuvés lors la première campagne de financement ont visé surtout "l'intégrité physique et morale des femmes" et la "vulgarisation des droits des femmes". C'est pourquoi "l'accès des femmes aux sphères de décision" a été priorisé cette année.

La CAP a donc aiguillonné les partenaires vers des projets visant la promotion des femmes au niveau des instances décisionnelles de leurs groupes-cibles (ASC, groupements mixtes ou féminins, etc.), tout autant que vers des structures administratives, politiques, etc., car il est difficile de faire changer les choses si les décideurs n'adhèrent pas à la cause.

Poursuite intensive des activités de vulgarisation des droits des femmes

La vulgarisation de l'information relative aux dispositions constitutionnelles et légales concernant les droits des femmes s'est poursuivie dans toutes les régions d'intervention du projet à travers des activités d'IEC: formations, forums, causeries, articles dans les journaux, débats publics radiodiffusés et/ou télévisés, conférences, etc.

De manière spécifique, les projets du CIJ, de l'ADFES, du COFDEF, du CONAF et de l'ANAF, ont contribué à la vulgarisation des droits des femmes.

Dans leurs interventions, les parajuristes ont très souvent impliqué les hommes dans les causeries ou autres activités de sensibilisation, parce qu'elles se sont rendues compte que ces derniers constituent un grand frein à l'application des droits des femmes et qu'il est nécessaire de les conscientiser par rapport à ces droits. Il est important de leur faire comprendre que les hommes et les femmes ont parfois des intérêts communs et, qu'au lieu de la confrontation, il faut faire l'effort de changer les choses ensemble. Les parajuristes ont su adapter les thèmes de formations aux préoccupations des cibles. Ils ont résolu de nombreux cas individuels. On a noté une hausse dans la demande en conseils juridiques.

Cependant, beaucoup de ces informations ne figurent pas dans leurs rapports périodiques. Ce n'est que sur le terrain lors des visites que la CAP a pu les obtenir. Les partenaires n'ont pas encore développé le réflexe de relater ces faits dans leurs rapports. Très souvent, ils privilégient les aspects quantitatifs aux aspects qualitatifs. La CAP devra veiller à ce que ces éléments soient davantage pris en compte, car ils constituent la base de l'information permettant le suivi des résultats du PDPF.

Le Réseau a identifié des journalistes sensibles à la cause des femmes pour couvrir des événements et manifestations qu'il a initiés dans ce domaine. Il s'est mobilisé massivement le 13 janvier dernier, à l'occasion du vote des lois sur l'excision, la violence conjugale, le viol, le harcèlement sexuel, adoptées dans le cadre de la modification du code pénal et du code de procédures pénales par l'Assemblée nationale. La représentation du Réseau lors des procès des femmes Fatou Dieng et Marème Ndiaye et des deux fillettes violées de Kaolack et de Sébikotane, a permis de dénoncer de tels faits.

L'inauguration du siège du Réseau, couverte par la télévision nationale, a été une belle occasion de sensibiliser la population à la violence conjugale avec un sketch présenté par la troupe de théâtre de l'AFEME.

Cette étude, bien que non prévue, a été réalisée avec l'appui d'une stagiaire du CECI et est venue compléter la précédente. Elle souligne la faiblesse de la représentation des femmes dans la presse écrite.

En réalisant ces études sectorielles, on constate que les femmes sont sous-représentées ou qu'elles sont reléguées dans des postes secondaires. Leur situation de mère et d'épouse, et les stéréotypes qui veulent qu'elles n'aient pas accès à des postes de responsabilité, en donnent une image très conventionnelle. Cela confirme donc la nécessité de sensibiliser les hommes et les femmes à l'approche genre et développement pour une meilleure répartition des rôles sociaux.

Par ailleurs, suite à l'expérience de cette année, il apparaît important d'impliquer les partenaires à toutes les étapes d'élaboration des études de façon à leur permettre de se familiariser avec les méthodes, les outils de recherche et de se les approprier progressivement.

4. ÉTAT D'AVANCEMENT DES RÉSULTATS ATTENDUS POUR L'ANNÉE 98-99 PAR COMPOSANTE

4.1 Composante 1: Appui aux activités des membres du Réseau et des autres partenaires

4.1.1 But: Appuyer la réalisation d'activités et de programmes liés aux trois enjeux retenus, soit l'intégrité physique et morale des femmes, les droits des femmes et leurs accès aux sphères de décision

4.1.2 Résultats intermédiaires

Maîtrise de la situation des MGF dans les régions de St-Louis, Kolda et Tambacounda

Pour des raisons pratiques, les deux études prévues ont été ramenées à une seule pour les trois régions. Cette étude a été réalisée par une consultante d'octobre 98 à mars 99, avec la contribution du COSEPRAT pour les régions de Kolda et Tambacounda et de l'ASBEF-St-Louis, pour la région de St-Louis.

Une première rencontre avec la consultante à la fin de son travail de terrain révélait en substance que le travail de sensibilisation devait se poursuivre intensément auprès des populations qui ne sont pas forcément prêtes à abandonner une telle pratique à cause de convictions d'ordre social, culturel et religieux. Les résultats seront disponibles d'ici la fin mars.

Une étude réalisée dans la région de Mbour par le COSEPRAT permet une meilleure connaissance de la situation des MGF dans cette région. Selon cette étude, 84% de la population pratique l'excision. Sur les 168 cas d'excision relevés dans l'échantillon, 99% ont été effectués dans le milieu traditionnel. Bien que 38% des populations enquêtées pensent que l'excision n'est pas source de problèmes, 75% sont en faveur de l'abandon.

Les animatrices des causeries connaissent les zones les plus touchées par ce fléau et ont

Le Réseau s'est mobilisé à l'occasion du vote des lois sur l'excision, le viol, le harcèlement sexuel et la violence conjugale adoptées dans le cadre de la modification du code pénal et du code de procédures pénales. Ce faisant, il a pu mesurer sa force en tant que groupe d'influence et sait dorénavant pouvoir compter sur ses membres pour faire pression au besoin.

Les projets des partenaires suivants: CONAF, ADFES, CIJ, APROFES, ont ciblé notamment les décideurs dans leur programme de sensibilisation sur les droits des femmes à travers des campagnes de sensibilisation, des causeries, des sketches, des rencontres et des émissions radiodiffusées.

Certains de ces décideurs (maires, commissaires, gouverneurs, responsables médicaux, autorités coutumières ou religieuses) ont, chacun à leur façon, participé officiellement aux activités de sensibilisation, se sont rendus disponibles pour recevoir des femmes victimes de violences, ont appuyé ces dernières dans leurs démarches, ont facilité l'accès des animateurs, parajuristes ou responsables de projets à certaines structures d'État et ont mis à leur disposition des ressources (locaux, subalternes envoyés sur le terrain pour faciliter l'enquête, etc.). D'autres toutefois sont restés indifférents à cette sensibilisation en banalisant les engagements pris pendant ces rencontres.

Révision d'au moins deux lois discriminatoires à l'égard des femmes.

Deux lois avaient été identifiées comme étant importantes à réviser: celle sur les femmes chefs de ménage et celle sur la prise en charge des enfants et du mari par la femme travailleuse. Ce travail, devant se faire en collaboration avec le Collectif des femmes parlementaires, n'a pu être réalisé, le contexte étant plutôt favorable aux lois relatives aux violences faites aux femmes.

Meilleure connaissance des dispositions constitutionnelles et légales concernant les droits des femmes de la part du Réseau, des partenaires et des groupes cibles

Le guide des femmes sénégalaises a servi d'outil de vulgarisation des droits des femmes de même que les programmes de sensibilisation des partenaires du Réseau (CONAF, ADFES, ANAFA, CIJ/RADI, ASBEF-DAKAR). Ceux-ci ont sensibilisé 2920 personnes en majorité des femmes et le GREF, 312 autorités locales. Grâce à ces interventions, les femmes touchées craignent de moins en moins l'appareil judiciaire, de même que les structures étatiques, parce qu'elles les connaissent mieux. Beaucoup s'y réfèrent chaque fois que nécessaire. Des femmes et des hommes ont, chacun selon ses préoccupations ou celles de ses connaissances, parents ou amis, cherché une pièce d'état civil (certificat de mariage, des extraits de naissance pour les enfants), réclamé la pension alimentaire pour les enfants de parents divorcés, ont abandonné la pratique du mariage forcé, se sont rendus à la police pour y défendre leurs enfants victimes d'abus de pouvoir, ont dénoncé des cas de violence conjugale, ont amélioré leurs relations de voisinage, etc.

Quand les hommes sont informés de tous ces droits et qu'ils y adhèrent, quand les femmes sont conscientes de leurs droits et devoirs, on est en droit d'espérer des changements plus significatifs au niveau social.

et des fillettes de Kaolack et de Sébikotane. De tels cas auraient dû faire l'objet d'une forte mobilisation sociale de la part du Réseau, plutôt que d'une simple représentation. Le Réseau n'a pas encore développé une capacité suffisante d'alerte et de mobilisation pour saisir de telles opportunités.

4. 2 Composante 2: Renforcement institutionnel du Réseau et de ses membres

4. 2. 1 But: Accompagner les membres du Réseau Siggil Jigéen dans le processus de renforcement et de concertation entrepris et le Réseau dans sa formalisation et sa consolidation

4. 2. 2 Résultats intermédiaires

a) Au niveau du Réseau

Reconnaissance du Réseau comme une organisation de promotion et de défense des droits des femmes par le MFASSN grâce à l'obtention de son récépissé

Le Réseau a obtenu son récépissé en date du 21 octobre 1998, no:097 17/ Mint/ DAGAT/DEL/AS.

Un siège fonctionnel, une permanence et un Comité directeur actifs pour le Réseau d'ici la fin de l'année 1998

Toutes les activités permettant l'installation du siège du Réseau (réparation des locaux, achat du matériel et du mobilier de bureau, etc.) ont été réalisées dans un délais relativement court, ce qui n'a pas permis de prendre le temps nécessaire pour effectuer des achats de la manière la plus judicieuse pour maximiser le rapport qualité/prix.

Un comité de sélection a été mis sur pied pour procéder de manière objective au recrutement de la permanente en juin 98. Le choix de cette dernière était limité à cause du nombre et de la qualité des candidatures, le Réseau s'étant limité à ses membres. À l'analyse du mandat de la coordonnatrice et de l'ampleur de la tâche, la permanence est passée de temps partiel à temps plein.

Après trois mois d'exercice, l'évaluation à mi-parcours a révélé de sérieuses lacunes (mauvaise compréhension du mandat, manque de rigueur, difficulté à bien faire circuler l'information, difficulté en informatique) qui n'ont pas été améliorées au moment de son évaluation finale, malgré l'appui de la CAP et de la secrétaire comptable.

Cette première expérience n'étant pas concluante, le Réseau doit reprendre le processus à zéro. Cette fois-ci, le poste sera ouvert publiquement pour être en mesure d'avoir de bonnes candidates et faire un choix judicieux. La CAP devra appuyer le Réseau dans l'encadrement de la nouvelle coordonnatrice. Il semblerait qu'un tel mandat ne peut être rempli que par une ressource ayant plus d'expérience en la matière.

L'inauguration du Réseau a reçu une excellente couverture médiatique et a connu un succès

Les instances du Réseau se sont réunies régulièrement (mensuellement pour le CE, trimestriellement pour l'AG et le CD, et selon un calendrier conjoncturel pour les 4 Commissions: alerte, communication, organisation, recherche de financement, avec l'appui de la CAP). Il est à noter que le CE est très sollicité et se réunit plus d'une fois par mois, ce qui pose un sérieux problème de disponibilité pour ses membres.

Les difficultés de fonctionnement des commissions, ajoutés à l'inexpérience de certains membres, montrent qu'il faut revoir la composition et les mandats de chaque commission. Il faut s'assurer d'une bonne compréhension des mandats de la part des membres des commissions et doter le Réseau d'outils de travail pour améliorer leur fonctionnement. Les mandats des commissions tels que finalement définis sont :

- **la Commission organisation:** mettre en oeuvre les activités du Réseau, telles la journée panafricaine de la femme, le 31 juillet, celle du Réseau, le 26 septembre, celle du 8 mars ainsi que toutes autres activités décidées par le Réseau.
- **la Commission communication:** élaborer la politique de visibilité du Réseau, produire le bulletin "Kaddu Jigéen NI" et le dépliant du Réseau.
- **la Commission alerte:** produire un bottin de personnes ressources contact, des outils d'alerte, élaborer un manuel de procédures d'actions d'alerte et coordonner ces actions.
- **la Commission financement:** élaborer une politique de financement ainsi qu'une politique de gestion des fonds et rechercher du financement auprès des bailleurs de fonds potentiels.

Représentation assumée dans au moins trois structures

Le Réseau est représenté au CLVF dont il assure la permanence du centre d'écoute, au Réseau droits humains au Sénégal, au Comité de pilotage de l'Observatoire, au Comité sur l'élimination des barrières juridiques pour la santé reproductive, au Réseau GED du CONGAD. Toutes ces représentations renforcent sa crédibilité auprès des partenaires, lui ouvrent de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives.

Centre de documentation opérationnel

Le Réseau a hérité du centre de documentation du PDPF, enrichi des documents offerts lors des formations auxquelles il a participé. Pour le moment, le Centre n'est pas opérationnel.

Meilleure maîtrise des techniques journalistiques.

La formation en techniques journalistiques devait permettre aux participants de connaître les concepts de base (réalisation d'entrevues, rédaction d'éditoriaux, de dossiers de presse, de communiqués, d'articles, etc). La production du dépliant, sans appui extérieur, la rédaction d'articles, la conception du bulletin et l'évolution notée dans la rédaction et la présentation des rapports déposés à la CAP attestent que les membres du Réseau s'approprient graduellement les concepts de base.

moyens des associations avant l'élaboration de leur programme triennal d'activités, contribuant ainsi à réduire les lacunes institutionnelles identifiées lors du diagnostic organisationnel. Grâce à ces exercices animés par un consultant, l'ADFES, l'ANAFSA, l'AFEME, l'ADEFAP, l'APROFES, l'ANS, l'ANSFS, le COFDEF, le COSEPRAT et le CONAF ont pu réaliser des programmes triennaux réalistes en tenant compte des ressources dont elles disposent et des besoins de leur environnement. Les requêtes de ces associations présentées cette année s'inscrivent dans cette programmation. Bon nombre d'entre elles ont pu également présenter ce programme triennal à d'autres bailleurs pour financement.

Cependant, un appui reste nécessaire pour certaines d'entre elles afin de leur permettre de mieux se prendre en charge et de participer de manière plus efficace au Réseau.

Meilleure gestion de leurs activités et de leurs fonds pour au moins 6 organisations

Quatre organisations ont bénéficié d'un appui institutionnel pour acquérir un siège fonctionnel et avoir une permanence active. Cependant, la prise en charge des 25% à assumer dès l'année prochaine semble poser problème pour certaines. Ainsi, l'ADEFAP, l'ANS, COSEPRAT et l'ANSFS poursuivent leur réflexion afin de relever ce défi. Ce premier appui leur a permis tout de même de se restructurer (ANS) ou d'accroître leur crédibilité auprès des partenaires.

Intégration de l'approche Genre dans leurs activités

Beaucoup de partenaires ont pris en compte l'approche genre dans l'élaboration et dans l'exécution de leur requête et vont en la renforçant. L'ADEFAP a sensibilisé 1262 femmes et l'ASDES 30 leaders et 5 associations de jeunes. Depuis, des associations élisent des filles dans leur bureau, des jeunes hommes partagent les travaux avec leurs soeurs ou le font seuls. Mais la sensibilisation doit se poursuivre, car des poches de résistances subsistent encore. Il arrive que les femmes elles-mêmes n'acceptent pas d'adhérer à cette approche.

c) Développement de la stratégie de formalisation et de consolidation du Réseau

Visibilité du Réseau (articles de journaux, émissions radiophoniques, forums, etc)

Le Réseau dispose d'un dépliant et d'une ébauche de politique de communication non finalisée. Il a été invité à plusieurs rencontres, émissions radiodiffusées et/ou télévisées (Pastef, midi-première, matinales, etc.), et a organisé des activités couvertes par les médias nationaux (inauguration du siège, atelier de réflexion sur le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples). À cause de la place qu'il occupe à présent sur l'échiquier national, en tant qu'organisation de promotion et de défense des droits de femmes, le Réseau a été sollicité pour participer à plusieurs rencontres nationales.

Obtention d'au moins un financement extérieur

La réflexion est en cours quant à sa prise en charge progressive. Des démarches auprès de l'USAID, de l'Ambassade des USA et de l'UNIFEM ont été entamées. Il tire déjà profit de la location de son garage et des chambres de passage, en plus des cotisations et du pourcentage sur les honoraires que versent les formateurs en GED à chaque formation dispensée, tel que

La CAP, avec le Réseau, est membre du Comité de pilotage de l'Observatoire sur les droits des femmes, du Réseau genre et développement des bailleurs de fonds. Elle a participé à la vingt troisième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces représentations lui servent de cadre de réflexion et de concertation devant contribuer à la promotion du RSJ et favoriser la cohésion dans l'action des différents partenaires.

L'expérience vécue à l'occasion du vote des lois sur l'excision, le harcèlement sexuel, le viol et la violence conjugale souligne ce manque de cohésion, car, en dehors du Réseau qui s'est mobilisé, les structures d'appui, bailleurs de fonds et organisations de développement ont travaillé en rangs dispersés. La pression aurait été plus forte s'ils avaient menée une action concertée auprès du Collectif des femmes parlementaires afin de mieux les outiller. La CAP pourrait, de concert avec les bailleurs de fonds, poser les jalons d'une telle démarche.

Bonne collaboration avec le MFASSN et l'ACDI

Les relations avec le MFASSN et l'ACDI sont satisfaisantes. Cependant, une meilleure circulation de l'information dans les deux sens serait profitable à tous, les deux parties n'étant pas toujours suffisamment alimentées par rapport à l'évolution des activités.

b) Gestion financière

Décaissements réguliers et suivi financier rigoureux

Les prévisions budgétaires annuelles et trimestrielles ont été faites et les décaissements effectués au moment opportun en fonction des besoins. Cependant, le retard accusé dans le dépôt des rapports des partenaires a entraîné du retard dans les décaissements et donc, dans l'exécution des activités. La CAP devra veiller à ce que les rapports soient déposés dans les délais.

Des rapports comptables conformes aux exigences et remis dans les délais

Les rapports comptables mensuels ont été déposés dans les délais. La CAP a élaboré un outil de suivi budgétaire lui permettant de bien suivre l'évolution de son budget.

c) Suivi-évaluation des résultats

Intégration des commentaires des partenaires au cadre de suivi du rendement

Le cadre de suivi-évaluation a été élaboré par la chargée de projet du siège et validé par les partenaires, le Ministère de tutelle et par l'ACDI. La version finale sera présentée au prochain Comité conjoint pour approbation.

État d'avancement des résultats à jour

Un état d'avancement des résultats réactualisés a été intégré à chaque rapport trimestriel. Des efforts ont été faits pour revoir la présentation de cet outil en fonction du cadre de mesure de rendement.

6. ANALYSE DES RISQUES

Par rapport aux changements que la société sénégalaise est capable d'opérer en ce qui concerne les intérêts stratégiques des femmes, le retard accusé dans la mise sur pied de l'Observatoire en tant que moyen de contrôle du degré d'application des lois en vigueur, est décevant pour le Sénégal. En effet, les lois nouvellement votées risquent de s'ajouter à celles sur le gaspillage et sur l'enrichissement illicite dont l'application est reportée au calandre grec. Les organisations de défense de droits de la personne doivent donc pouvoir jouer leur rôle pour plus de démocratie.

Quant au MFASSN, il accuse toujours un retard dans la mise sur pied du comité technique de suivi du PANAF. Si on ajoute à cela les délais observés dans la mise en place de l'Observatoire, on s'interroge sur la volonté du gouvernement d'en faire un moyen de contrôle de l'application des lois par la société civile. Est-ce là un effet du changement de nature du ministère, depuis que son mandat s'est élargie?

À deux mois de la première année de sa prise en charge progressive, le Réseau n'a toujours pas trouvé les moyens d'assurer les 25% de son financement. Ceci menace son autonomie future et pose la question de sa capacité d'auto-financement. La CAP devra l'appuyer pour qu'il se donne des moyens de prise en charge. De plus, si les bailleurs de fonds ne financent pas le Réseau, la pérennité de ce dernier risque d'être menacée.

Enfin, le Réseau doit développer une vision stratégique. Il faut dire qu'il cherche des alliés de taille pouvant lui ouvrir des perspectives. Il doit mener une réflexion stratégique pouvant l'aider à réagir promptement et en temps opportun sur des dossiers nationaux ou internationaux. Tout ceci est essentiel à la réalisation des résultats escomptés par le projet.

7. LA MISSION DE SUIVI DE L'ACDI SUR LE TERRAIN

L'ACDI a réalisé une mission de suivi d'une quinzaine de jours sur le terrain. Cette mission qui visait à avoir une meilleure idée du déroulement et du degré d'avancement des résultats des activités menées par les partenaires du PDPF dans leurs zones respectives d'intervention a permis à l'ACDI de rencontrer des partenaires du projet et plusieurs de leurs groupes cibles. Suite à cette mission, des constats et des recommandations ont été partagés avec les différents acteurs concernés ainsi qu'avec la CAP.

La mission a notamment suggéré d'être attentif à maintenir un équilibre assurant une visibilité partagée entre les différents partenaires du projet dont la visibilité de l'ACDI. Il a été soulevé également la nécessité pour la CAP d'assurer un suivi auprès des partenaires mais également auprès de leurs groupes cibles. De façon générale, l'accompagnement de la CAP auprès des partenaires a été très apprécié par ces derniers et on doit mettre maintenant l'accent sur certains aspects: les enjeux stratégiques du projet doivent être mieux connus des groupes cibles; les projets des partenaires doivent s'inscrire plus fortement dans une approche-programme; il faut faire en sorte que leurs requêtes soient réalistes et réalisables avec les moyens qui sont à leur

Le renforcement institutionnel repose entre autres sur la mise en place d'un plan de formation qui offre aux partenaires des outils théoriques, méthodologiques et techniques qui les préparent à mieux réaliser leur travail. Mais un plan de renforcement institutionnel ne peut être axé seulement sur un ensemble de formations techniques qui agglutine les membres sur une base essentiellement technique. Il faut favoriser d'autres dimensions de la vie associative, notamment la réflexion stratégique, et inclure dans le programme de renforcement institutionnel un processus visant à permettre le développement entre les membres du Réseau d'une analyse stratégique des enjeux, en termes d'obstacles et d'opportunités, dans le but de se donner une vision commune des changements sociaux à opérer et de développer ensuite des plans d'action concertés. Il faut donc créer un processus de réflexion dans l'action, à partir de l'action et qui s'appuie sur les expériences et les expertises des membres.

Le renforcement des partenaires - la formation dans l'action

La deuxième année du projet souhaite mettre encore plus l'accent sur un processus de formation dans l'action. L'apprentissage est plus effectif quand il est participatif et qu'il se fonde sur l'expérience acquise. Il doit répondre à des besoins sentis et favoriser la réflexion active à partir de l'expérience. Nous avons pu constater que les formations adaptées aux besoins réels des

membres du Réseau ont généré des résultats concrets: la production du dépliant du RJG suite à la formation en techniques journalistiques, l'élaboration de plans stratégiques triennaux des organisations après la formation en planification stratégique.

Les formations seront donc bâties de façon à intégrer une approche méthodologique permettant un processus d'action-réflexion-action. Les formations et les espaces de réflexion qui seront créés chercheront à favoriser des mises en application à travers l'action et la CAP prévoira un suivi auprès des partenaires de façon à ce que les outils nouvellement acquis soient appropriés et réutilisés non seulement immédiatement après les formations mais de façon régulière et récurrente. La CAP se concentrera donc également dans l'accompagnement des partenaires sur ces aspects particuliers de la mise en application des apprentissages. À titre d'exemple, la formation en MARP qui a été offerte aux partenaires devrait leur permettre d'impliquer davantage leurs cibles lors de l'élaboration de leur projet respectif.

La dynamique Réseau

La développement d'une dynamique de réseau est une des clés essentielles du projet. La CAP doit chercher par tous les moyens à créer les conditions qui faciliteront le développement et la consolidation de cette dynamique collective. Comme nous l'avons constaté dans le bilan de l'année, cette dimension est à développer et à consolider. Il s'agit de travailler avec les différentes organisations membres du Réseau Siggil Jigéen afin qu'elles identifient ensemble leurs intérêts communs et développent une vision stratégique de leurs priorités en tant que regroupement. C'est sur cette base que les organisations membres arriveront à créer la complicité et la motivation nécessaires au travail collectif, ce qui favorisera le dépassement des intérêts individuels et qui transformera les diversités et les différences au sein du collectif en forces à partager. Il s'agit également de favoriser la mise en contact et les échanges horizontaux d'information, de réflexion, de ressources, de façon à ce que ces échanges servent de source

la société sénégalaise sur le bien-fondé de la promotion et la défense des droits des femmes, en préparant des alliés dans la société civile à propulser plus en avant les objectifs de respect des droits des femmes, objectifs portés par le PANAF. La contribution du Réseau Siggil Jigéen au moment de l'adoption des lois touchant le viol, le harcèlement, etc. en est un exemple significatif.

Au terme de cette année, nous observons que le Comité de suivi du PANAF n'est toujours pas en place, mais des efforts sont en cours entre le Réseau GED des bailleurs de fonds et le MFASSN pour surmonter cette difficulté. Par ailleurs, depuis que le ministère a repris le dossier de l'Observatoire, les organisations qui ont été impliquées dans le processus de discussion autour de la création de cette entité ne sont plus informées de l'état d'avancement du projet. La participation de la société civile au processus et le dialogue politique s'en trouvent ainsi affectés. Pourtant, les objectifs de défense et de promotion des droits des femmes sont des objectifs partagés par les membres du Réseau Siggil Jigéen et autres partenaires et le Ministère. Il sera donc important d'échanger avec le Ministère et sa représentante au sein du PDPF à ce sujet afin de mieux saisir les avantages stratégiques d'une collaboration plus active.

Le processus de suivi de l'état d'avancement des résultats

Le projet prévoyait l'élaboration d'études de base ayant pour but d'établir un portrait des enjeux au début et en cours de projet. Plusieurs études ont été menées jusqu'à maintenant. Elles se révèlent fort utiles, non seulement pour établir la situation de départ pour le projet et ainsi avoir un point de référence pour mesurer l'état d'avancement des résultats, mais elles offrent aussi sur les enjeux du projet et sur les droits des femmes en général une source d'informations riches pour les partenaires et l'ensemble des organisations et instances de la société sénégalaise. Pour cette raison, la CAP avec le Réseau a opté le plus souvent pour des présentations publiques des résultats de ces études de façon à utiliser ces données comme moyen de sensibilisation de la population. À titre d'exemple, l'étude sur la place des femmes dans les sphères de décision a été souvent sollicitée et sert maintenant de référence.

Il a été noté également que les études de base qui ont été réalisées dans le cadre du projet offrent un portrait plus macro des situations qu'elles couvrent. Il a donc fallu et il faudra tout au long du projet travailler de plus près avec les partenaires du PDPF pour les appuyer afin qu'ils intègrent eux-mêmes dans leur propre projet la nécessité d'établir la situation de référence dans leur zone respective d'intervention pour pouvoir ainsi mieux faire l'analyse de l'état d'avancement de leurs résultats. Cet aspect est une clé essentielle pour la bonne articulation entre l'analyse des résultats des projets des partenaires avec l'analyse des résultats de l'ensemble du projet PDPF.

Enfin, le processus d'élaboration du cadre de suivi des résultats du PDPF s'est étalé sur toute l'année 98-99, de l'élaboration d'une première version du document, en passant par le processus de validation au sein de la CAP et avec les différents intervenants du projet, jusqu'aux préparatifs pour son adoption finale au prochain comité conjoint. On a réalisé en cours d'année que la mise en place d'un tel mécanisme est complexe et que le processus d'appropriation d'une telle démarche de suivi du rendement, basée sur la gestion par les résultats, exige de développer des outils de vulgarisation destinés aux partenaires pour que ceux-ci comprennent mieux l'ensemble de la démarche, puissent y adhérer pleinement et le mettre en oeuvre. La CAP a donc inclus cet aspect dans le processus d'accompagnement qui leur est destiné.

TABLEAU 1: BILAN DES DÉPENSES DU PDPF 1998-1999 (\$CAN)

Postes budgétaires	Dépenses prévues	Dépenses réelles (%)		Ecart	Observations
1. Personnel court terme	8,042\$	4,919\$	61%	3,123\$	Deuxième mission prévue en mars 1999 a lieu en avril 1999
2. Personnel long terme sénégalais	70,910\$	69,372\$	98%	1,538\$	Sans commentaire
3. Consultants externes canadiens	0\$	0\$		0\$	Sans commentaire
4. Consultants externes locaux	15,195\$	15,227\$	100%	- 32\$	Sans commentaire
5. Personnel recruté sur place	16,500\$	16,440\$	100%	60\$	Sans commentaire
6. Dépenses d'exécution	49,711\$	31,143\$	63%	18,568\$	Surplus lié aux frais de mobilisation/affectation non encourus par la chef de projet
7. Frais de fonctionnement au Sénégal	63,115\$	49,105\$	78%	14,010\$	Surplus visant à couvrir l'augmentation des frais de fonctionnement dans les dernières années du projet
8. Frais de gestion	90,000\$	90,000\$	100%	0\$	Sans commentaire
9. Achat	0\$	0\$		0\$	Sans commentaire
10. Fonds d'appui aux initiatives	211,250\$	207,756\$	98%	3,494\$	Retard dans certains décaissements
11. Renforcement institutionnel	78,220\$	51,309\$	66%	26,911\$	Formation en gestion financière reportée: - 4,500\$ Formation MARP: - 2,500\$ appui aux organisations:-7,965\$ dépliant, politique de visibilité et production bulletin -2,300\$ appui au Réseau: -5,400\$
Total	602,943\$	535,271\$	89%	67,672\$	

TABLEAU 2: BILAN DES DÉPENSES DU PDPF DE SEPTEMBRE 97 À MARS 1999 (\$CAN)

Postes budgétaires	Budget total du PDPF	1997-98 (sept à mars 98)	1998-99 (Avril 98 à mars 99)	TOTAL		Solde au 30 mars 99
1. Personnel court terme	40,210\$	7,268\$	4,919\$	12,187\$	30%	28,023\$
2. Personnel long terme Séné.	214,955\$	40,320\$	69,372\$	109,692\$	51%	105,263\$
3. Consultants ext. Canadiens	12,150\$	0\$	0\$	0\$	0%	12,150\$
4. Consultants externes locaux	75,976\$	497\$	15,227\$	15,724\$	21%	60,252\$
5. Personnel recruté sur place	128,009\$	5,152\$	16,440\$	21,592\$	17%	106,417\$
6. Dépenses d'exécution	199,796\$	21,177\$	31,143\$	52,320\$	26%	147,476\$
7. Frais de fonctionnement au Sénégal	319,376\$	1,130\$ *	49,105\$	50,235\$	16%	269,141\$
8. Frais de gestion	450,000\$	52,500\$	90,000\$	142,500\$	32%	307,500\$
9. Achat	81,600\$	79,610\$	0\$	79,610\$	98%	1,990\$
10. Fonds d'appui aux initiatives	1,260,000\$	139,806\$	207,756\$	347,562\$	28%	912,438\$
11. Renforcement institutionnel	240,000\$	7,144\$	51,309\$	58,453\$	24%	181,547\$
Total	3,022,072\$	354,604\$	535,271\$	889,875\$	29%	2,132,197\$

TABLEAU 3: PDPF/ BUDGET ANNUEL 1999-2000

Postes budgétaires	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Total
Per.court ter.	4,020\$						4,020\$						8,040\$
Per. long ter.	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	6,050\$	72,600\$
Cons. ext. can											9,200\$		9,200\$
Cons. ext. sén						4,000	4,000\$	2,000\$			5,000\$	5,000\$	20,000\$
Person. local	1,503\$	1,503\$	1,503\$	1,503\$	1,503\$	3,663\$	3,663\$	3,663\$	3,663\$	3,663\$	3,663\$	3,663\$	33,156\$
Dépenses exécution	7,156\$	3,156\$	3,156\$	3,156\$	3,156	3,156\$	7,156\$	3,156\$	3,158\$	3,158\$	3,158\$	3,158\$	45,880\$
Frais de fonctionnem.	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	4,500\$	54,000\$
Frais de gestion	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	7,500\$	90,000\$
Achat													
Fonds d'appui aux initiatives	30,000\$			30,000\$			30,000\$				180,000\$		270,000\$
Renforcem. institutionnel	7,770\$	7,770\$	7,770\$	7,770\$	7,770\$	7,770\$	7,770\$	7,770\$	7,770\$	7,760\$	7,765\$	7,770\$	93,225\$
Total	68,499\$	30,479\$	30,479\$	60,479\$	30,479\$	36,639\$	74,659\$	34,639\$	32,641\$	32,631\$	226,836\$	37,641\$	696,101\$

TABLEAU 4: BUDGET 1999-2000 / BUDGET PRÉVU AU PLAN DE GESTION DU PDPF

Postes budgétaires	Budget prévu au plan de gestion	Budget présenté/ Comité conjoint	Ecart	OBSERVATIONS
Personnel court terme	8,042\$	8,040\$	- 2\$	Sans commentaire
Personnel long terme	72,681\$	72,600\$	- 81\$	Sans commentaire
Consultants externes canadiens	6,000\$	9,200\$	3,200\$	Les coûts de l'évaluation mi-parcours sont plus élevés que prévus
Consultants externes sénégalais	15,195\$	20,000\$	4,805\$	Etude prévue sur les violences conjugales dans deux régions
Personnel local	23,721\$	33,156\$	9,435\$	Coûts reliés à l'engagement d'une conseillère sénior en septembre
Dépenses d'exécution	49,711\$	45,880\$	- 3,831\$	Sans commentaire
Frais de fonctionnement	63,630\$	54,000\$	- 9,630\$	Surplus visant à couvrir les frais de fonctionnement les dernières années
Frais de gestion	90,000\$	90,000\$	0\$	Sans commentaire
Achat	0\$	0\$	0\$	Sans commentaire
Fonds d'appui aux initiatives	250,000\$	270,000\$	20,000\$	Campagne de financement 98-99: 90,000\$ Requêtes ponctuelles:30,000\$ Campagne de financement 99-2000: 150,000\$
Renforcem. institutionnel	48,000\$	93,225\$	45,225\$	Accent mis sur le renforcement institutionnel an 99-2000 et 2000-2001
Total	626,980\$	696,101\$	69,121\$	Augmentation réaliste en fonction des besoins, des surplus des deux premières années et des projections d'ici la fin du projet

**TABLEAU 5: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES/DÉPENSES RÉELLES
09/1997 AU 30/03/1999**

Postes budgétaires	Prévisions 1997-1998	Dépenses réelles	Ecart	Prévisions 1998-1999	Dépenses réelles	Ecart	Total des écarts
Personnel court terme	4,021\$	7,268\$	- 3,247\$	8,042\$	4,919\$	3,123\$	- 124\$\$
Personnel long terme	40,769\$	40,320\$	449\$	70,910\$	69,372\$	1,538\$	1,987\$
Consultants externes canadiens	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
Consultants externes sénégalais	7,598\$	497\$	7,101\$	15,195\$	15,227\$	- 32\$	7,069\$
Personnel local	9,100\$	5,152\$	3,948\$	16,500\$	16,440\$	60\$	4,008\$
Dépenses d'exécution	29,855\$	21,177\$	8,678\$	49,711\$	31,143\$	18,568\$	27,246\$
Frais de fonctionnement	32,245\$	1,130\$ *	31,115\$	63,115\$	49,105\$	14,010\$	45,125\$
Frais de gestion	52,500\$	52,500\$	0\$	90,000\$	90,000\$	0\$	0\$
Achat	81,600\$	79,610\$	1,990\$	0\$	0\$	0\$	1,990\$
Fonds d'appui aux initiatives	180,000\$	139,806£	40,194\$	211,250\$	207,756\$	3,494\$	43,688\$
Renforcement institutionnel	24,000\$	7,144\$	16,856\$	78,220\$	51,309\$	26,911\$	43,767\$
Total	461,688\$	354,604\$	107,084\$	602,943\$	535,271\$	67,672\$	174,756\$

* Ce poste inclut un gain sur taux de change de 21,385\$ dû à l'utilisation du taux fixe pour la conversion en \$CAN. Les frais de fonctionnement à l'exclusion du taux de change, totalisaient 22,515\$ au 30 mars 1998.

EXPLICATIONS AU BUDGET ANNUEL 1999-2000 (TABLEAU 3)

Personnel court terme (8,040\$):

Frais d'honoraires pour 2 missions de la chargée de projet du siège (Hélène Lagacé)

Personnel long terme (72,600\$):

Coûts annuels de la chef de projet

Consultants externes canadiens (9,200\$):

Frais pour une mission d'évaluation mi-parcours (au 30ième mois du projet)

Consultants externes sénégalais (20,000\$):

Frais de consultants pour la réalisation d'un étude sur les violences conjugales dans les régions de Kaolack et de Dakar (10,000\$)

✂️ Frais de consultants pour l'évaluation des projets des partenaires (10,000\$)

Personnel local (33,156\$):

Conseillère sénégalaise 1 (Elizabeth):

Elle gagne actuellement 1,431\$/mois x 12 = 17,172\$

Augmentation de 5% dûe aux coûts de la vie, ce qui fait: 1,503/mois x 12 = 18,036\$

Conseillère sénégalaise 2: (à recruter)

Elle sera engagée à partir de septembre 99 comme future chef de projet)

Salaire: 2,160/mois x 7 mois = 15,120\$

Dépenses d'exécution (45,880\$):

Affectation chef de projet: 37,880\$

Frais de mission chargée de projet: 8,000\$

Frais de fonctionnement (54,000\$):

Salaire secrétaire-comptable: 12,960\$

Elle gagne actuellement: 945/mois. Augmentation en fonction de ses responsabilités à 1,080\$/mois x 12 = 12,960\$

Salaire du chauffeur-logisticien: 6,240\$

Il gagne actuellement 495\$/mois. Augmentation de 5% reliée aux coûts de la vie à 520\$/mois x 12 = 6,240\$

Frais prévu de 2,900\$/mois = 34,800\$ (prévisions faites à partir des 16 derniers mois)

TABLEAU 1: BILAN DES DÉPENSES DU PDPF AU 28 FÉVRIER 1999 (\$SCAN)

Postes budgétaires	1997-1998	1998-1999 au 30/12/98	Janv. 99	Fév. 99	Mars 99	TOTAL	%/budget total
1. Personnel court terme	7,268\$	4,919\$	0	0		12,187\$	30%
2. Personnel long terme Séné.	40,320\$	51,645\$	17,725\$	17,725\$		127,415\$	59%
3. Consultants ext. Canadiens	0	0	0	0		0	
4. Consultants externes locaux	497\$	15,227\$	0	0		15,724\$	21%
5. Personnel recruté sur place	5,152\$	11,511\$	1,129\$	1,764\$		19,556\$	15%
6. Dépenses d'exécution	21,177\$	21,490\$	2,841\$	3,870\$		49,378\$	25%
7. Frais de fonctionnement au Sénégal*	1,130\$	32,204\$	3,485\$	5,911\$		42,730\$	13%
8. Frais de gestion	52,500\$	67,500\$	7,500\$	7,500\$		135,000\$	30%
9. Achat	79,610\$	0	0			79,610\$	98%
10. Fonds d'appui aux initiatives	139,806\$	78,712\$	9,860\$	47,429\$		275,807\$	22%
11. Renforcement institutionnel	7,144\$	44,872\$	993\$	4,215\$		57,224\$	24%
Total	354,604\$	328,080\$	43,533\$	88,414\$		814,631\$	27%

* Le montant indiqué inclut un gain sur le taux de change fixe utilisé